



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption tenue le 29 janvier 2024 à 18h30 au Centre municipal Viateur-Labonté de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de monsieur **Simon-Yvan Caron, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Manon Dubé, Raynald Bérubé, Germain Picard et Myriam Morissette formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 18h30.

Absence : Nathalie Soucy

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Certificat de la secrétaire-trésorière

Je, soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption, certifie par la présente :

Avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil le 24 janvier 2024, soit au plus tard trois (3) jours avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

Chantal Tremblay,
DG, Greffière-trésorière

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Résolution #24-01-14

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé, appuyé de madame Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation par les membres du Conseil municipal de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Acquisition éventuelle de l'église par la municipalité de la rédaction;



N° de résolution
ou annotation

5. Demande de subvention au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, volet 1 – Incubateur à projet de requalification;
6. Achat d'un terrain
7. Mandat à PF Conseil pour terminer l'année 2023;
8. Demande de prolongement de délai – Réalisation des travaux (PAVL);
9. PRABAM – Reddition de compte finale;
10. Période de question;
11. Levée de l'assemblée.

4. ACQUISITION ÉVENTUELLE DE L'ÉGLISE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION
Résolution #24-01-15

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du patrimoine religieux du Québec a instauré le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, lequel vise à faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales ;

CONSIDÉRANT QUE la fabrique ne dispose pas des ressources financières nécessaire pour assurer la pérennité du bâtiment à long terme ;

CONSIDÉRANT l'importance de faire vivre ce bâtiment patrimonial et significatif, de même que celle d'offrir aux citoyens de La Rédemption, entre autre, un lieu de rassemblement ;

CONSIDÉRANT les études à réaliser afin de valider la faisabilité du projet de transformation de L'Église ;

Il est proposé par madame Myriam Morissette et résolu à la majorité des conseillers présent du conseil municipal de La Rédemption ;

QUE la municipalité manifeste son intérêt dans une perspective possible d'acquisition de l'Église selon les conclusions des réflexions et de conceptualisation du projet de transformation et si le tout s'avère financièrement réalisable.

Pour : 3 Contre : 2

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX, VOLET 1 - INCUBATEUR À PROJETS DE REQUALIFICATION
Résolution #24-01-16

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de La Rédemption autorise le dépôt d'une demande au Programme visant la requalification des lieux de culte, volet 1 – incubateur à projets de requalification du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) et autorise le maire, Monsieur



N° de résolution
ou annotation

Simon-Yvan Caron et la directrice générale, madame Chantal Tremblay à signer tout engagement relatif à cette demande

6. ACHAT D'UN TERRAIN

Remis à une réunion ultérieure

**7. MANDAT À PF SERVICE-CONSEIL POUR TERMINER L'ANNÉE 2023
Résolution #24-01-17**

Il est proposé par monsieur Raynald Bérubé
Appuyé de madame Manon Dubé

Et résolu l'unanimité que le conseil donne un mandat à PF Service-Conseil pour terminer la comptabilité de 2023 et de transmettre les documents nécessaires à l'établissement des états financiers au comptable.

**8. DEMANDE DE PROLONGEMENT DE DÉLAI –
RÉALISATION DES TRAVAUX (PAVL)
Résolution #24-01-18**

Considérant que la municipalité de La Rédemption a reçu, le 16 novembre 2022, une entente de contribution financière pour la réalisation des travaux de réfection de voirie de la route Melucq par le ministère des Transports;

Considérant que la réalisation des travaux a débuté qu'à l'été 2023;

Considérant que les travaux n'ont pu être finalisés avant l'arrivée de l'hiver;

En conséquence, sur une proposition de monsieur Marcel L'Italien, appuyée par madame Myriam Morissette, il est résolu :

1. Que la municipalité demande au Ministère des Transports, un délai supplémentaire afin de finaliser les travaux selon l'échéancier suivant :
 - a. Juin 2024 – Finaliser les travaux;
 - b. Juillet 2024 – Transmettre la reddition de comptes au MTQ.
2. Que la municipalité s'engage à transmettre la reddition de comptes au Ministère des Transport avant le 16 novembre 2024.

**9. PRABAM - REDDITION DE COMPTES FINALE
Résolution #24-01-19**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter une reddition de comptes finale pour l'obtention de la soumission dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM et soumettre à l'auditeur les informations et les documents nécessaires à la mission de



N° de résolution
ou annotation

procédures convenues, comme mentionné au document du Ministère à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Germain Picard
APPUYÉE DE : monsieur Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

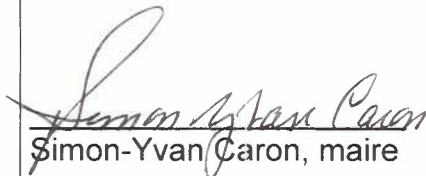
11. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution #24-01-20

Il est proposé par madame Manon Dubé, appuyé par madame Myriam Morissette et résolu à l'unanimité de levée la séance à 18h50.


Simon-Yvan Caron, maire


Chantal Tremblay, directrice
générale, greffière-trésorière

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.


Simon-Yvan Caron, maire